

Calendrier des formations 2024

9.	11-12 janvier 2024 (2 jours)	La négociation collective
10.	18 janvier	Harcèlement sexuel et agissements sexistes
11.	31 janvier, 1et 2 fév. (3 jours)	Savoir utiliser le Code du travail
12.	1er-2 février (2 jours)	L'Entretien préalable à la rupture du contrat de travail
13.	7-8-9 février session 1 (3 jours) 18-19 mars session 2 (2 jours)	CSE : Formation économique 1 (rôles et missions, attributions) CSE : Formation économique 2 (gérer les budgets, les indicateurs économiques et financiers de l'entreprise)
14.	29 février	Maîtriser les règles et outils de la Commission Financière de Contrôle d'un syndicat
15.	21-22 mars session 1 (2 jours) 27-28-29 mars session 2 (3 jours)	CSE : Formation santé et conditions de travail session 1 juridique session 2 application
16.	21-22-23 mai session 1 (3 jours) 29-30 mai session 2 (2 jours)	Comment s'approprier syndicalement le droit de travail ?
17.	6-7 juin (2 jours)	Maîtriser la convention collective EPI : Niveau 2
18.	24-25-26 juin (3 jours)	Formation des cadres dirigeants

N.B. : Pour les formations CSE et Harcèlement sexuel voir page suivante.

Pour les formations CSE et Harcèlement sexuel, elles sont prises en charge par l'employeur e/ou le CSE. Elles demandent de suivre une procédure particulière. En plus de la demande de congé formation auprès de l'employeur, vous devez nous demander d'établir un devis à remettre dans un cas à l'employeur et dans l'autre au CSE pour vote en réunion.

Harcèlement sexuel et agissements sexistes, le 18 janvier. Elle est prise en charge par l'employeur pour le référent harcèlement sexuel et peut être prise en charge pour les autres membres du CSE. Vote du devis en CSE au moins un mois avant la formation. (Le coût de la formation est de 350 € par jour et stagiaire).

Formation économique (5 jours en deux sessions). Elle est prise sur le budget de fonctionnement du CSE. Il faut impérativement avoir suivi la 1ère session pour s'inscrire à la seconde session. Vote du devis en CSE au moins un mois avant la formation.

1ère session 7-8-9 février (rôles et missions, attributions) et 2e session 18-19 mars (gérer les budgets du CSE, les indicateurs économiques et financiers de l'entreprise)

(Le coût de la formation est de 350 € par jour et stagiaire soit 1750 € pour les 5 jours outre les frais de déplacements, repas et hébergement.)

Formation santé et conditions de travail (5 jours en deux sessions). Elle est prise en charge par l'employeur. Prévoir un point CSE et le devis à remettre à l'employeur.

21-22 mars et 27-28-29 mars (rôles et missions, attributions en matière de santé, environnement, conditions de travail et prévention du CSE)

(Le coût de la formation est de 350 € par jour et stagiaire soit 1750€ pour les 5 jours outre les frais de déplacements, repas et hébergement qui seront pris en charge sur ce même budget.)

**Toutes nos formations se déroulent à la CGT Montreuil,
263, rue de Paris, M° Porte de Montreuil.**

Inscription à : formationsyndicale@efp-cgt.org